





# Commission des Délégués

### Réunion du 14/02/2023

Animateur: M. R. MATILI

Présent(e)s: M. C. BAULAY / J.SUZAN

#### Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...).
L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

- **19.3** Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.
- **19.4** Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.
- 19.6 Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

#### **DOSSIER N° 17**

Lecture des rapports des délégués.

La commission transmet le dossier du match n° 25659194 du 12/02/2023 en coupe des Hauts de seine Seniors à la commission des terrains.

La commission transmet le dossier du match n° 24608525 du 12/02/2023 en championnat Futsal D1 à la commission CDA.

La commission transmet le dossier du match n° 24615034 du 12/02/2023 en championnat U16 D2 à la commission CDA.

La commission transmet le dossier du match n° 25672351 du 11/02/2023 en coupe des Hauts de seine U14 à la commission CDA.





district-foot92.fff.fr ● N° SIRET: 322 452 707 000 35 ● Code APE: 8211z

## **JOURNEE DU 18 AU 19 février 2023**

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
18/02/2023	FUTSAL	SENIORS	24608541	GENNEVILLIERS SOCCER	JABC	2 CLUBS
19/02/2023	FUTSAL	SENIORS	24608537	FC ASNIERES FUTSAL	BAGNEUX FUTSAL 2	2 CLUBS
16/02/2023	FUTSAL	COUPE	25697012	KAMELEON LE	BAGNEUX FUTSAL AS	2 CLUBS
18/02/2023	FUTSAL	COUPE	25697011	PUTEAUX FUTSAL	A.S.F CHAVILLE 92	2 CLUBS
18/02/2023	FUTSAL	COUPE	25697008	ISSY LES MX FC	LES PETITS PAINS	2 CLUBS
19/02/2023	CDM	COUPE	25676282	COLOMBIENNE FOOT 5	PORTUGAIS ANTONY 5	PORTUGAIS AN
19/02/2023	SENIORS	D4	24613535	ASNIERES FC 2	CHAVILLE FC 2	ASNIERES FC
19/02/2023	SENIORS	D4	24613538	ARARAT ISSY 2	EF JEAN MENDEZ 1	ARARAT ISSY
19/02/2023	U 18	D1	24600719	CLICHY S/SEINE US 1	MONTROUGE FC 2	2 CLUBS
19/02/2023	U 18	D1	24600722	ISSY LES MX FC 2	VILLENEUVE LA GAREN 1	2 CLUBS
19/02/2023	SENIORS	COUPE	25659365	CSM CLAMART FOOT	COLOMBIENNE FOOT 3	2 CLUBS
18/02/2023	SENIORS FEM	COUPE	25694958	ANTONY FOOT EVOL	BOULOGNE BIL AC	2 CLUBS
18/02/2023	SENIORS FEM	COUPE	25694960	BAGNEUX COM 2	ASNIERES FC	2 CLUBS
18/02/2023	U14	COUPE	25672613	SURESNES JS	BAGNEUX COM 2	2 CLUBS
18/02/2023	U14	COUPE	25672618	CHAVILLE FC 1	GARENNE COLOMBES AF	2 CLUBS